

ConfidentielNote pour le Chef du Département

Lettre du 3 avril 1970 de la  
Banque Nationale Suisse:  
projet d'accord concernant  
l'or sud-africain.

Par sa lettre du 3 avril 1970, la Banque Nationale Suisse tient à vous informer, de même que le Chef du Département des finances et des douanes et le Chef du Département de l'économie publique, de ce qui suit:

L'accord, relatif à l'or, conclu en décembre 1969, sous l'égide du Fonds monétaire international, entre les USA et l'Afrique du Sud prévoit, pour ce dernier pays:

1. le droit de vendre de l'or au FMI quand le prix du métal sur le marché libre tombe à 35 dollars l'once ou au-dessous, ainsi que, sous certaines conditions restrictives, lorsqu'il dépasse 35 dollars;
2. l'obligation d'écouler sur le marché libre, de façon ordonnée, toute sa production d'or courante dans la mesure où cela est nécessaire pour équilibrer sa balance des revenus.

Les USA attachent beaucoup d'importance à ce que les non-membres du FMI, et en premier lieu la Suisse, participent d'une manière ou d'une autre à cette réglementation. Aussi, par lettre du 16 février 1970, M. Volcker, Sous-secrétaire au Trésor américain, a-t-il proposé à la Banque Nationale Suisse une solution suivant laquelle la Suisse pourrait acheter de l'or



à l'Afrique du Sud jusqu'à un montant égal aux 3-4 % des ventes effectuées par ce dernier pays, pendant le mois précédent, au FMI.

Dans sa réponse du 24 mars, M. Stopper, Président de la Direction générale de la BNS, a fait savoir que celle-ci pouvait approuver, pour l'essentiel, cette proposition, sous réserve:

- a) que le taux soit fixé à 4 %;
- b) que la BNS puisse effectuer des tirages, sur la part qui lui reviendrait, non pas mois après mois, mais sur des périodes plus étendues;
- c) et enfin que les achats puissent se faire directement auprès de l'Afrique du Sud, sans intermédiaire.

La BNS relève, dans la lettre qui vous a été adressée, que cette solution ne limiterait aucunement la possibilité qu'a notre institut d'émission d'obtenir, auprès des USA, la conversion de dollars en or et celle qu'il a également d'acquérir, selon les circonstances, de l'or sur le marché.

L'accord ainsi prévu devrait être conclu sous la forme de l'envoi par la BNS d'une "lettre d'intention" à l'Afrique du Sud, le contenu de cette communication étant ensuite porté, par une autre lettre, à la connaissance du directeur du FMI, M. P.-P. Schweitzer.

Le Département des finances, qui a également été informé de ce projet, nous a fait savoir qu'il n'avait pas d'objections à élever quant à la solution envisagée.